

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 mars 2013.

Présents : TOUS LES MEMBRES.

## BUDGET COMMUNAL

Comptes de gestions du percepteur et comptes administratifs de la commune 2012 :

### RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	89 082,50	111 638,13
DEPENSES	91 776,51	62 557,78
RESULTATS	- 2 694,01	49 080,35

### RESULTATS D'EXECUTION

Résultat de clôture Exercice 2011	Part affecté investissement 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture exercice 2012
<b>Invest . -44 846,71</b>		<b>-2 694,01</b>	<b>- 47 540,72</b>
<b>Fonct 359 322,41</b>	44 846,71	49 080,35	<b>363 556,05</b>
<b>TOTAL 314 475,70</b>	44 846,71	46 386,34	<b>316 015,33</b>

*Comptes de gestions et comptes administratifs votés à l'unanimité.*

### Affectation du résultat :

Après avoir pris connaissance des résultats 2012, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 47 540,72€ au compte 1068.

### Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 :

*Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.*

	2012	2013
Taxe d'habitation	7.00	<b>7.00</b>
Taxe foncière bâti	10.09	<b>10.09</b>
Taxe foncière non bâti	76.92	<b>76.92</b>

## **BUDGET 2013**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	429 425,00	429 425,00
INVESTISSEMENT	650 230,00	650 230,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 655,00</b>	<b>1 079 655,00</b>

*Adopté à l'unanimité.*

### **Les principaux projets 2013 sont :**

- Achat de terrain et construction d'une maison pour la location
- Goudronnage
- Reconstruction du mur du cimetière
- Réfection de la façade de la mairie avec création d'un auvent.

### **ENDETTEMENT :**

Pour le budget de la mairie nous n'avons actuellement plus d'emprunt à rembourser. Vous pouvez consulter l'endettement de toutes les communes sur :

[www.proxiti.com](http://www.proxiti.com)

## **BUDGET DE L'EAU**

Comptes de gestions du percepteur et comptes administratifs de la commune 2012 :

### **RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE**

	Investissement	Fonctionnement
RECETTES	14 488,00	12 089,25
DEPENSES	1 268,30	41 633,21
RESULTATS	13 219,70	- 29 543,96

### **RESULTATS D'EXECUTION**

Résultat de clôture Exercice 2011	Part affecté investissement 2011	Résultat de l'exercice 2012	Résultat de clôture exercice 2012
,Invest 86 175,12		13 219,70	<b>99 394,82</b>
Fonct . 35 811,84		- 29 543,96	<b>6 267,88</b>
TOTAL 121 986,96		- 16 324,26	<b>105 662,70</b>

*Comptes de gestions et comptes administratifs votés à l'unanimité.*

**Affectation du résultat :**

Après avoir pris connaissance des résultats 2012, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas affecter de somme au compte 1068.

**BUDGET 2013**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	68 067	68 067
INVESTISSEMENT	113 994	113 994
<b>TOTAL</b>	<b>182 061</b>	<b>182 061</b>

*Adopté à l'unanimité.*

**DELIBERATION POUR ADHESION AU SMDE**

Depuis le 1<sup>o</sup> janvier 2013, le Syndicat d'Electrification de Soustelle n'existe plus et nous sommes dorénavant regroupés au sein du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard. La Commune de BAGNOLS SUR CEZE ayant fait une demande d'adhésion au **SMDE**, chaque commune membre doit délibérer afin d'approuver cette adhésion.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune de BAGNOLS SUR CEZE au SMDE.

*Adopté à l'unanimité.*

**DELIBERATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DEPARTEMENTAL 2012-2013-2014.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'afin de bénéficier de l'aide du Conseil Général du Gard, il convient de passer un contrat dans le cadre de la mission d'aménagement du territoire et de la politique contractuelle.

L'aide consiste en : Dotation Solidarité = **12 000€**

Fond Départemental d'Equipement = **25 000€**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de contrat et autorise son maire à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Il est proposé de faire une étude pour la création d'un assainissement collectif sur le quartier de la Croix des Vents et du quartier de Péries. Le maire rappelle que la création est à la charge de la commune alors que l'entretien et la gestion revient à la Communauté d'Alès Agglomération.
- Une proposition de création d'accès pour l'entretien de la station d'épuration du Sollier en contournant le hameau est à l'étude.
- FACTURE D'EAU : Il est rappelé que la redevance pour pollution de l'Agence de l'Eau est une obligation, elle nous est imposée chaque année, en 2012 le taux était de 0,220 € le m<sup>3</sup> consommé. Nous avons déjà reçu le taux 2013 qui sera de 0,280 €. Pour tout autre renseignement [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)